F

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Point 18 de l'ordre du jour provisoire

ONZIÈME SESSION DE L'ORGANE DIRECTEUR

Lima (Pérou), 24-29 novembre 2025

Rapport sur l'exécution du Programme de travail pour l'exercice biennal 2024-2025

Résumé

Le présent document contient un rapport succinct sur l'exécution du Programme de travail pour l'exercice biennal 2024-2025, tel qu'adopté par l'Organe directeur aux termes de la résolution 17/2023. Il met en évidence les principales activités menées et les principaux produits fournis par le Secrétaire et le secrétariat au cours du présent exercice biennal, aux fins de l'exécution du Programme de travail 2024-2025.

Indications que l'Organe directeur est invité à donner

L'Organe directeur est invité à prendre note du présent rapport et à communiquer toutes les orientations et recommandations qu'il jugera utiles pour améliorer la programmation et l'exécution à venir du Programme de travail.

Les documents de la FAO et du TIRPAA peuvent être consultés à l'adresse https://www.fao.org/plant-treaty/events/events-detail/Eleventh-Session-of-the-Governing-Body/fr.

I. INTRODUCTION

1. Comme demandé dans la résolution 17/2023 (*Programme de travail et budget 2024-2025*), le présent document contient un rapport succinct sur l'exécution du Programme de travail pour l'exercice biennal 2024-2025, tel qu'adopté par l'Organe directeur à sa 10e session (qui figure à l'annexe 1 de la résolution 17/2023), y compris l'additif[1].

2. On y trouvera un bref compte-rendu du travail mené par le secrétariat. En effet, les produits et résultats obtenus pendant la période biennale dans le cadre de l'exécution du Programme de travail 2024-2025 ont été présentés ou communiqués dans d'autres documents transmis à l'Organe directeur au titre des points de l'ordre du jour correspondants, y compris les rapports sur la coopération avec les organisations partenaires.

3. Le présent document est donc axé sur les aspects marquants des principaux résultats et principaux produits fournis par le secrétariat pour les besoins de l'exécution du Programme de travail 2024-2025. Le *Rapport du Secrétaire* (IT/GB-11/25/6) contient aussi des informations plus détaillées au sujet des principales activités menées au cours du présent exercice biennal.

4. Un rapport financier relatif à l'exécution du Programme de travail 2024-2025 est présenté dans le document publié sous la cote IT/GB-11/25/18.3 (*Rapport financier intérimaire sur l'exécution du Programme de travail et budget pour 2024-2025*), et est à consulter en complément du présent rapport. Ensemble, ces documents fournissent des informations concernant l'exécution du Programme de travail 2024-2025 et constitueront une référence utile à l'Organe directeur lorsqu'il examinera et arrêtera le Programme de travail et budget pour 2026-2027.

II. EXÉCUTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL 2024-2025

5. Les principaux objectifs stratégiques pris en compte dans le Programme de travail 2024-2025 sont, entre autres, l'achèvement des travaux du Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'améliorer le fonctionnement du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages (ci-après le «Système multilatéral»), ainsi que l'amélioration du fonctionnement du Système multilatéral et l'exécution du Programme de travail relatif au Système mondial d'information sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ci-après «le Système mondial d'information») et de la Stratégie de financement. En outre, il a toujours été essentiel de faire avancer les travaux portant sur les politiques et à caractère technique relatifs à l'application des articles 5, 6 et 9 en synergie avec les autres domaines du Traité international

6. Les résolutions de l'Organe directeur, en particulier celles adoptées lors de sa 10e session, ont guidé les travaux du secrétariat au cours du présent exercice biennal, ainsi que sa mission visant à aider l'Organe directeur à atteindre les résultats attendus et les objectifs d'étape prévus en vue de la 11e session, conformément au Programme de travail pluriannuel.

7. Comme cela avait été demandé, le secrétariat a organisé les réunions des organes subsidiaires de l'Organe directeur pendant la période intersessions et a fourni un appui administratif à cet effet. Il a également fait en sorte que le fonctionnement des principaux systèmes du Traité international reste fluide et efficace, en fournissant des services d'information et de renforcement des capacités aux parties contractantes et autres parties prenantes, afin de faire avancer la mise en œuvre du Traité international.

8. La collaboration avec les organisations partenaires revêt une importance considérable pour la mise en œuvre du Traité international. Elle a sensiblement contribué à la réalisation efficace et efficiente du Programme de travail et à l'obtention de résultats au cours de l'exercice biennal, tout en en améliorant les produits et les effets. La contribution du Traité international à la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, notamment, a constitué une opération de grande envergure compte tenu des liens étroits qui existent entre la biodiversité, l'alimentation et l'agriculture dans le contexte des grands défis mondiaux liés à la sécurité alimentaire, à l'agriculture durable et au changement climatique. Des informations détaillées sur les partenariats et la coopération avec d'autres organisations sont présentées dans

[1] Résolution 17/2023 – Programme de travail et budget 2024-2025.

les rapports correspondants soumis à la 11e session de l'Organe directeur, au titre du point 16. Coopération avec des organisations et instruments internationaux.

9. En application de la résolution 17/2023, de généreuses contributions ont été versées par l'Allemagne, l'Irlande, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, le Qatar, la Suède et la Suisse, ainsi que par le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures, au titre du Fonds spécial à des fins convenues et du Fonds spécial à l'appui de la participation des pays en développement, ou selon différentes modalités et mécanismes de financement. Ces fonds extrabudgétaires ont apporté une contribution cruciale à l'obtention des résultats escomptés du Programme de travail 2024-2025 et ont également permis à l'Organe directeur de prendre des décisions efficaces afin de faire avancer la mise en œuvre du Traité international.

Adhésion au Traité international

10. Depuis le début de l'exercice biennal, le Traité international est entré en vigueur en Afrique du Sud[2], au Bahreïn[3] et en Colombie[4], de sorte que le nombre total de parties contractantes s'élève désormais à 154. Au moment de la rédaction du présent document, la Barbade avait également déposé l'instrument d'adhésion au Traité.

11. Au cours de l'exercice biennal, le Secrétaire et les membres du secrétariat ont poursuivi leurs efforts visant à accroître le nombre d'adhésion en communiquant avec les membres non parties contractantes, en fournissant des informations pertinentes aux autorités gouvernementales et en assurant un suivi auprès de celles-ci, notamment en collaboration avec les bureaux nationaux de la FAO et d'autres partenaires.

12. Le secrétariat a apporté son appui au colloque sur le rôle des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA) qui s'est tenu à Tachkent (Ouzbékistan), en novembre 2024, et y a participé. Cette manifestation a réuni plus de 200 experts venus de toute l'Asie centrale et a été une excellente occasion de promouvoir le Traité dans cette sous-région, qui compte actuellement une seule partie contractante: le Kirghizistan. Le secrétariat a également échangé avec une délégation de l'Ouzbékistan en juin 2025 lors d'une visite officielle au siège de la FAO[5, 6].

13. Le secrétariat a participé à un atelier régional organisé en mai 2025 à Sainte-Lucie, qui a été l'occasion idéale de promouvoir l'adhésion au Traité international dans toute la région des Caraïbes. L'atelier a été organisé par le Bureau sous-régional de la FAO pour les Caraïbes et la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et a réuni des représentants de parties contractantes et de pays non parties contractantes, ainsi que d'institutions régionales. Le secrétariat, en collaboration avec la Division de la production végétale et de la protection des plantes et le Bureau juridique, a fourni des conseils juridiques et techniques afin d'aider les pays à comprendre les avantages que présente l'adhésion au Traité international et les démarches à effectuer à cette fin.

14. Lors de la 44e session de la Conférence de la FAO, qui s'est déroulée aux mois de juin et juillet 2025, la FAO a organisé sa toute première cérémonie consacrée au Traité, une manifestation historique destinée à célébrer et à promouvoir les traités multilatéraux adoptés en vertu de l'article XIV de la Constitution de la FAO. Le secrétariat du Traité a apporté son soutien à cette initiative, en collaborant étroitement avec le Bureau juridique afin d'encourager la participation des pays qui ne sont pas encore parties au Traité international. En préparation de cet événement, le secrétariat est intervenu activement auprès pays visés, en particulier les petits États insulaires en développement, les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral, afin de faire mieux connaître le Traité international et la possibilité de déposer les instruments d'adhésion auprès du Directeur général lors de la cérémonie.

[2] L'AFRIQUE DU SUD ADHÈRE AU TRAITÉ INTERNATIONAL.
[3] Le Royaume de Bahreïn adhère au Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.
[4] LA COLOMBIE RATIFIE LE TRAITÉ INTERNATIONAL.
[5] Renforcer l'engagement de l'Asie centrale en faveur de la diversité phytogénétique.
[6] Une délégation ouzbèke rencontre les représentants du Traité international.

Conservation et utilisation durable des RPGAA – articles 5 et 6

15. Le secrétariat a préparé les 9e et 10e sessions du Comité technique *ad hoc* sur la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ci-après «le Comité»), pour lequel il assuré les services d'appui. La 9e réunion du Comité s'est déroulée par visioconférence du 1er au 3 octobre 2024[7] et la 10e réunion, accueillie par l'État du Qatar, est prévue à Doha du 8 au 11 septembre 2025.

16. Parmi les principales contributions apportées au Comité, il convient de mentionner l'élaboration d'un projet de grandes lignes pour des directives volontaires visant à lever les obstacles à l'application des articles 5 et 6 du Traité international, ainsi que la création d'un mécanisme servant à déterminer l'état d'avancement de l'application des articles 5 et 6.

17. Le secrétariat a mis au point des produits de communication et du matériel pédagogique à l'appui des activités de renforcement des capacités et de la promotion de l'utilisation durable des RPGAA. Il a continué à enrichir la Boîte à outils pour la conservation et l'utilisation durable des RPGAA (ci-après «la Boîte à outils»)[8], plateforme en ligne proposant des informations et des conseils sur les politiques, les stratégies ainsi que d'autres ressources utiles pour la promotion et l'amélioration de l'utilisation durable des RPGAA, en particulier aux niveaux national et local. La Boîte à outils donne accès à plus de 1 800 ressources, notamment des publications scientifiques, des rapports techniques et des documents de politique générale provenant de diverses organisations à travers le monde. En 2024, la boîte à outils a enregistré 96 000 visites, ce qui représente une augmentation considérable par rapport aux 18 000 consultations recensées en 2023. Des renseignements complémentaires sont présentés dans le document IT/GB-11/25/12, intitulé *Rapport sur la mise en œuvre de la conservation et de l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*.

Droits des agriculteurs – article 9

18. Le secrétariat a préparé les 5e et 6e sessions du Groupe spécial d'experts techniques sur les droits des agriculteurs (24-26 juin 2024[9] et 23-26 juin 2025[10], respectivement), pour lesquelles il assuré les services d'appui. Les deux réunions se sont déroulées en présentiel avec un service d'interprétation et de traduction des documents. Sur la base des débats menés lors de la 5e réunion du Groupe spécial d'experts techniques sur les droits des agriculteurs, le secrétariat a élaboré le projet d'évaluation de l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'article 9 du Traité international (*Draft Assessment of the state of implementation of Article 9 of the International Treaty*) et le projet de stratégie relative à la promotion de promouvoir l'utilisation des options (*Draft Strategy on how the use of the Options can be promoted*). À sa 6e réunion, le Groupe d'experts a examiné les projets de documents et a fourni des orientations supplémentaires en vue de leur mise au point finale et de leur présentation lors de la 11e session de l'Organe directeur.

19. Le secrétariat a élaboré et diffusé des matériels de communication et de formation autonome sur les droits des agriculteurs, sous divers formats, afin d'aider les parties contractantes et les autres parties prenantes dans les efforts qu'elles déploient pour protéger et promouvoir les droits des agriculteurs. Le secrétariat a également achevé la mise au point de matériels de formation autonome axés sur la diffusion et l'utilisation de l'Inventaire des mesures nationales, des pratiques optimales et des enseignements à tirer de la concrétisation des droits des agriculteurs, tels qu'énoncés à l'article 9 du Traité international (ci-après «l'Inventaire»[11]), ainsi que des Options envisageables pour encourager, orienter et promouvoir la concrétisation des droits des agriculteurs tels qu'énoncés à l'article 9 du Traité international (ci-après «les

[7] Neuvième réunion du Comité technique ad hoc sur la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.
[8] Aperçu | Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, Plaquette de présentation – Boîte à outils pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.
[9] Cinquième réunion du Groupe spécial d'experts techniques sur les droits des agriculteurs.
[10] Sixième réunion du Groupe spécial d'experts techniques sur les droits des agriculteurs.
[11] Inventaire | Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

Options»[12]). L'Inventaire et les Options constituent des ressources précieuses qui comprennent des mesures et des pratiques utiles relatives à la concrétisation des droits des agriculteurs dans toutes les régions.

20. Afin de faire mieux connaître et comprendre les droits des agriculteurs, le secrétariat a organisé un webinaire en novembre 2024, en collaboration avec l'Alliance de Bioversity International et du Centre international d'agriculture tropicale (Alliance Bioversity-CIAT) et l'initiative des banques de gènes CGIAR. Près de 200 participants venus du monde entier y ont assisté, notamment des représentants d'organisations de la société civile et de communautés agricoles, des décideurs politiques et des chercheurs. Ce webinaire a été l'occasion de partager des connaissances, des mesures, des pratiques, des expériences et des enseignements tirés de la concrétisation des droits des agriculteurs dans différentes régions.

21. En outre, le secrétariat a continué de collaborer avec les organisations de la société civile et de soutenir les activités d'autres parties prenantes, en offrant des plateformes permettant d'échanger des connaissances sur la protection et la promotion des droits des agriculteurs. Le secrétariat a également facilité l'organisation du deuxième colloque mondial sur les droits des agriculteurs, qui se tiendra à Manille du 16 au 19 septembre 2025, à l'invitation du Gouvernement des Philippines. De plus amples informations sur les activités menées par le secrétariat sont présentées dans le document IT/GB-11/25/13, intitulé *Rapport sur la mise en application des droits des agriculteurs*.

[12] Options envisageables pour encourager, orienter et promouvoir la concrétisation des droits des agriculteurs tels qu'énoncés à l'article 9 du Traité international.

Système multilatéral d'accès et de partage des avantages

Processus d'amélioration[13]

22. Au cours du présent exercice biennal, le secrétariat a préparé quatre réunions du Groupe de travail à composition non-limitée chargé d'améliorer le fonctionnement du Système multilatéral (ci-après «le Groupe de travail»), pour lesquelles il a assuré les services d'appui. La 11e réunion du Groupe de travail s'est tenue du 16 au 18 avril 2024[14]; la 12e, du 16 au 19 septembre 2024[15]; la 13e, du 1er au 4 avril 2025[16]; la 14e, du 7 au 11 juillet 2025 (à Lima)[17]. Toutes ces réunions se sont déroulées en présentiel et ont bénéficié d'un service d'interprétation et de traduction des documents. Elles ont toutes été précédées d'une journée de consultations régionales et interrégionales[18].

23. Tout au long du processus, le secrétariat s'est chargé de l'ensemble du travail de préparation des réunions du Groupe de travail, notamment en organisant des consultations informelles entre les coprésidents et les régions, au sein des régions, ainsi qu'entre les régions et les parties prenantes, et en élaborant les documents de travail et de référence nécessaires, en étroite collaboration avec les coprésidents. Le secrétariat a également facilité des consultations informelles et fourni régulièrement des données actualisées aux parties contractantes et aux parties prenantes concernées afin de les informer du processus, ce qui a permis d'aider les coprésidents à faire en sorte que le processus soit inclusif, conformément aux instructions de l'Organe directeur. Le secrétariat a apporté son appui aux coprésidents dans leurs interactions avec les coprésidents d'autres organes subsidiaires compétents de l'Organe directeur, notamment le Groupe spécial d'experts techniques sur les droits des agriculteurs, le Comité permanent de la stratégie de financement et de la mobilisation de ressources et le Comité d'application.

24. Pour appuyer ce processus, le secrétariat a préparé des informations fondées sur des données probantes, notamment la mise à jour d'une étude réalisée en 2019 sur les ventes et la rentabilité dans le secteur semencier et une note d'orientation sur l'information de séquençage numérique/les données de séquençage génétique, ainsi que des présentations connexes effectuées par des experts au cours des réunions officielles du Groupe de travail. Dans la mesure où la disponibilité effective des matériels constitue une préoccupation majeure, le secrétariat a préparé des données importantes relatives à l'élargissement éventuel de la liste des cultures figurant à l'annexe I du Traité international, afin de renforcer encore l'échange et la disponibilité des RPGAA à des fins de recherche et de sélection et d'assurer la sécurité alimentaire. Toutes les informations mises au point par le secrétariat sont disponibles sur la page consacrée aux réunions sur le site web du Traité international.

25. Compte tenu du fait que le Traité international est un élément essentiel du régime international relatif à l'accès et au partage des avantages, le secrétariat a fourni des mises à jour et a facilité la tenue de consultations avec les organes compétents, en particulier le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et d'autres organisations telles que l'Organisation mondiale de la Santé, le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle. Le secrétariat a également participé activement à plusieurs webinaires organisés par d'autres organes dans le

---

[13] Le processus d'amélioration.
[14] Onzième réunion du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'améliorer le fonctionnement du Système multilatéral.
[15] Douzième réunion du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'améliorer le fonctionnement du Système multilatéral.
[16] Treizième réunion du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'améliorer le fonctionnement du Système multilatéral.
[17] Quatorzième réunion du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'améliorer le fonctionnement du Système multilatéral.
[18] Onzième réunion du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'améliorer le fonctionnement du Système multilatéral du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA) | Bulletin des Négociations de la Terre de l'Institut international de développement durable (IISD) (en anglais).
Douzième réunion du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'améliorer le fonctionnement du Système multilatéral du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA) | Bulletin des Négociations de la Terre de l'Institut international de développement durable (IISD) (en anglais).
Treizième réunion du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'améliorer le fonctionnement du Système multilatéral du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA) | Bulletin des Négociations de la Terre de l'Institut international de développement durable (IISD) (en anglais).

but de faire mieux connaître le processus d'amélioration, de soutenir les efforts déployés par les parties contractantes pour adopter une approche intégrée à l'échelle gouvernementale et d'appuyer les efforts visant à garantir la complémentarité des instruments internationaux pertinents.

Opérations

26. Le secrétariat a continué à soutenir les opérations courantes du Système multilatéral. Au 20 juillet 2025, 116 500 accords types de transfert de matériel étaient enregistrés dans la base de données du Système multilatéral, concernant plus de 7 millions d'échantillons. Il ressort des registres que plus de 19 100 destinataires distincts ont reçu du matériel provenant du Système multilatéral depuis 2007 et que la plateforme Easy-SMTA compte à présent 28 000 utilisateurs.

27. Le secrétariat s'est employé à mettre à jour les informations relatives à la disponibilité mondiale de matériel génétique dans le Système multilatéral et au transfert de ce matériel, conformément à la résolution 2/2022, qui sera incluse dans un rapport illustré consacré au fonctionnement du Système multilatéral. Ce rapport présentera les faits nouveaux survenus dans le cadre de la mise en œuvre et du fonctionnement du Système multilatéral au cours des 18 dernières années (1er janvier 2007 au 1er janvier 2025).

28. Le secrétariat a publié les versions française et espagnole de la formation en ligne certifiée consacrée au Système multilatéral, en collaboration avec l'Académie numérique de la FAO[19]. La formation vise à permettre aux participants de mieux comprendre la raison d'être et le fonctionnement du Système multilatéral, les liens qui existent entre celui-ci et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que le fonctionnement de l'Accord type de transfert de matériel.

29. Le secrétariat a continué à apporter son soutien aux utilisateurs de l'Accord type de transfert de matériel par l'intermédiaire du service d'assistance. Parmi les questions reçues récemment, certaines concernaient le régime actuel des obligations de paiement, l'utilisation des accords de transfert de matériel dans le cadre de partenariats public-privé et le soutien général apporté à la présentation de rapports à l'Organe directeur. En outre, le secrétariat a mis à jour et publié le *Manuel d'utilisation* et élabore actuellement un guide de référence rapide sur l'utilisation de la plateforme Easy-SMTA[20].

30. Outre l'aide apportée aux points focaux nationaux dans le recensement et la notification de matériel mis à disposition dans le Système multilatéral, le secrétariat a collaboré avec le Programme européen de coopération pour les ressources phytogénétiques et le Centre de ressources phytogénétiques de la Communauté du développement de l'Afrique australe à l'organisation de réunions régionales consacrées au partage de l'expérience acquise.

31. Le secrétariat a maintenu ses relations avec les centres CGIAR à travers diverses initiatives portant sur le fonctionnement du Système multilatéral et a collaboré avec le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures à la mise en œuvre conjointe du projet BOLD (Biodiversity for Opportunities, Livelihood and Development).

32. Le secrétariat a également publié des notes d'information sur l'inclusion volontaire des RPGAA dans le Système multilatéral par des personnes physiques et morales, conformément à la demande formulée par l'Organe directeur dans sa résolution 2/2023. La note est disponible sous forme de plaquette de présentation, accessible depuis le site web du Traité international[21]. Des entretiens sont prévus avec certains points focaux nationaux et avec des personnes physiques et morales afin de mettre à jour la documentation et les options qui seront présentées à l'Organe directeur, à sa 11e session. Des informations complémentaires sont présentées dans le document IT/GB-11/25/9.1 (*Rapport sur la mise en œuvre et le fonctionnement du Système multilatéral*).

[19] Formation:Système multilatéral d'accès et de partage des avantages | Académie numérique de la FAO (en anglais).
[20] Easy-SMTA – Manuel d'utilisation (version 2024 en anglais).
[21] Voluntary Inclusion of Plant Genetic Resources in the Multilateral System by Natural and Legal Persons (ajout volontaire de ressources phytogénétiques dans le Système multilatéral par des personnes physiques et morales).

Nouvelles collections de RPGAA placées sous l'égide du Traité international

33. En juin 2024, le Secrétaire a signé un accord avec le Ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation de l'Espagne et le Conseil oléicole international (COI) afin de placer la Banque mondiale de matériel génétique oléicole de Cordoue (Espagne) sous l'égide du Traité international. La collection contient plus de 1 200 variétés d'oliviers provenant de 29 pays, ce qui contribuera à promouvoir de nouveaux projets de recherche et de développement sur les cultivars[22]. En outre, le COI, le Ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural, des eaux et des forêts du Maroc et le Secrétaire, représentant la FAO, ont signé en mars 2025 un accord visant à placer la vaste collection d'oliviers du Maroc sous l'égide du Traité international. Le Maroc abrite la deuxième collection mondiale de matériel génétique oléicole dans la banque de gènes de terrain située à Marrakech, qui compte actuellement 580 variétés d'oliviers provenant du monde entier[23].

34. Le secrétariat a travaillé en collaboration avec le COI lors de l'atelier international intitulé «Transfert des ressources génétiques de l'olivier et des données de recherche associées: une voie vers des solutions pour l'adaptation au changement climatique», qui a eu lieu à Rende (Italie), du 22 au 25 juin 2025. À cette occasion, le secrétariat a encouragé l'inclusion de collections supplémentaires dans le cadre du Système multilatéral et a expliqué les avantages que cela représentait pour la recherche et la documentation sur les RPGAA.

Système mondial d'information

35. Le secrétariat a préparé la 6e réunion du Comité scientifique consultatif sur le Système mondial d'information, en mai 2025, pour laquelle il assuré les services d'appui. Il a fait le point sur les progrès accomplis dans l'exécution du Programme de travail relatif au Système mondial d'information, notamment en ce qui concerne la promotion de l'utilisation des identifiants numériques d'objets, l'appui apporté aux utilisateurs du Système, ainsi que les partenariats et la diffusion. Avant la réunion, il a organisé une manifestation spéciale visant à renforcer les partenariats et la collaboration en matière d'échange d'informations et de partage des connaissances sur les RPGAA.

36. En avril 2025, le secrétariat a lancé le nouveau portail du Système mondial d'information afin d'en améliorer la fonctionnalité et l'accessibilité, en réponse aux besoins de la communauté du Traité international. Les principales améliorations concernaient l'interface utilisateur, la réactivité du site et des fonctionnalités de recherche optimisées. Le Système mondial d'information offre l'accès à un vaste répertoire de ressources et intègre d'autres systèmes, tels que le portail européen de recherche pour les ressources phytogénétiques (European Search Catalogue for Plant Genetic Resources, EURISCO), la base de données Genesys et le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (WIEWS), auxquels il est relié et qui s'en trouvent enrichis. Au 20 juillet 2025, plus de 2 millions de documents étaient disponibles en libre accès grâce à l'utilisation des identifiants numériques d'objets[24].

37. En avril 2025, le secrétariat a publié de nouveaux manuels descriptifs sur les pois (*Pisum sativum* L.) et les olives (*Olea europaea*) afin de faciliter l'accès à l'information et d'accroître l'utilisation de ces cultures importantes. Ces brochures ont été élaborées en collaboration avec diverses organisations, notamment l'Alliance Bioversity-CIAT, le Programme européen de coopération pour les ressources phytogénétiques et le COI. Des informations complémentaires sont présentées dans le document IT/GB-11/25/11 (*Rapport sur la mise en œuvre du Système mondial d'information*).

[22] Un accord historique place la Banque mondiale de matériel génétique oléicole de Cordoue (Espagne) sous l'égide du Traité international.
[23] Le Traité international, le Conseil oléicole international et le Maroc unissent leurs forces.
[24] Système mondial d'information.

Stratégie de financement

38. Le secrétariat a préparé une réunion virtuelle du Comité permanent de la stratégie de financement et de la mobilisation de ressources (ci-après «le Comité de financement»), en juin 2024[25], et deux réunions en présentiel à Rome, en novembre 2024[26] et en juin 2025[27], pour lesquelles il a assuré les services d'appui.

39. Le secrétariat a transmis régulièrement des informations actualisées sur la mise en œuvre du Plan opérationnel de la Stratégie de financement 2020-2027 et sur d'autres domaines pertinents, notamment une analyse des résultats de la 16e réunion de la Conférence des parties à la CDB («COP16»)et des mises à jour sur les indicateurs du cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité du Kunming-Montréal et les travaux réalisés sur les métadonnées.

40. Le secrétariat a organisé une manifestation spéciale avant la tenue de la 10e session du Comité, dans le cadre des travaux consacrés à la mise en œuvre de la Stratégie relative à la mobilisation du secteur de la transformation des aliments. Cette manifestation a réuni un large éventail d'experts et de représentants du secteur de la transformation des aliments, du secteur privé, des instituts de recherche, des milieux universitaires, de la société civile et de la communauté des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, dans le but d'engager un dialogue sur les défis, les opportunités et les modalités de partenariat possibles afin de renforcer la collaboration entre les acteurs du Traité international et le secteur de la transformation des aliments[28].

41. Au cours de l'exercice biennal, le secrétariat a facilité une coordination plus étroite entre le Comité de financement et le Groupe de travail, à l'appui du processus de renforcement du Système multilatéral, en particulier s'agissant des objectifs de financement du Fonds pour le partage des avantages, l'élaboration d'une méthode permettant d'évaluer le partage des avantages non monétaires et la définition de critères, comme le prévoit l'article 13.4 du Traité international. Il a également facilité la contribution des experts à la réflexion et a fourni des analyses détaillées, des présentations et des projets de documents visant à aider le Comité de financement et le Groupe de travail à faire avancer leurs travaux.

Mise à jour et vérification de la méthode permettant d'évaluer le partage des avantages non monétaires

42. La mise en œuvre de la Stratégie de financement offre la possibilité de repérer les synergies qui existent entre la fourniture de ressources financières et le partage des avantages non monétaires et de mettre au point des mesures spécifiques, selon les besoins, visant à promouvoir ces avantages dans le cadre de la Stratégie. Afin de faire avancer ces objectifs, une méthode permettant d'évaluer les avantages non monétaires a été élaborée au cours du premier semestre de 2023, notamment dans le cadre d'une consultation d'experts. Au cours de sa 8e réunion (18-20 septembre 2023), le Comité de financement a souligné qu'il était nécessaire de vérifier la méthode et d'en achever la mise au point, et a noté qu'il devrait se pencher sur cette question au début de l'exercice biennal 2024-2025.

43. Le secrétariat a travaillé sur la méthode au cours du présent exercice biennal, sous la direction du Comité de financement. En 2024, il a notamment apporté des modifications afin de tenir compte des instructions fournies par le Comité de financement et a élaboré une enquête sur les pratiques en matière de partage des avantages non monétaires, reposant sur les différentes catégories d'avantages prévues par la méthode. L'enquête a été préalablement soumise à un nombre limité d'institutions nationales et internationales intéressées et compétentes (5 à 7), puis modifiée en fonction des commentaires reçus. Suite à la mise sur pied du groupe d'enquête, conformément aux indications fournies par les membres du Comité de financement, l'enquête complète a été lancée au cours du deuxième semestre de 2025. Les résultats de l'enquête ont permis d'apporter de nouvelles améliorations à la méthode. Dans le cadre de ces activités, le secrétariat a collaboré avec des institutions spécialisées qui dirigent le processus mis en place sous l'égide de la CDB concernant les indicateurs relatifs au partage des avantages non monétaires pour l'objectif C et la cible 13 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

---

[25] Neuvième réunion du Comité permanent de la stratégie de financement et de la mobilisation de ressources.
[26] Dixième réunion du Comité permanent de la stratégie de financement et de la mobilisation de ressources.
[27] Onzième réunion du Comité permanent de la stratégie de financement et de la mobilisation de ressources.
[28] RENFORCER LA COLLABORATION: MOBILISER LE SECTEUR DE LA TRANSFORMATION DES ALIMENTS DANS L'ACTION MONDIALE EN FAVEUR DE LA DIVERSITÉ DES PLANTES CULTIVÉES.

Budgets et priorités nationaux

44. Le secrétariat a coorganisé un atelier intitulé «Policy training and national planning for agrobiodiversity and climate resilience» (Formation aux politiques et planification nationale pour l'agrobiodiversité et la résilience face aux changements climatiques), qui a eu lieu à Bangkok (Thaïlande), en juin 2024, à l'appui d'une meilleure intégration des RPGAA dans les budgets et les priorités nationaux. L'atelier a été organisé conjointement par le secrétariat, le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures, le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et l'Institut des stratégies environnementales mondiales. Il comprenait une présentation du programme BIOFIN du PNUD, avec lequel le secrétariat du Traité international collabore dans le cadre d'une initiative visant à intégrer les RPGAA dans les plans nationaux de financement de la biodiversité en cours d'élaboration, afin d'aider les pays à financer leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB).

45. Le secrétariat a mis au point, en collaboration avec le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures, un produit de communication sur la contribution des RPGAA au Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, afin d'aider les pays à intégrer les RPGAA dans leurs stratégies et plans d'action nationaux actualisés pour la biodiversité. Ce document a été publié en anglais et en espagnol et diffusé lors de la 16e réunion de la Conférence des parties à la CDB.

Mécanisme de financement

46. Avec le soutien de la Norvège et en collaboration avec le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures, le Secrétaire a signé divers accords en 2024 dans le cadre du mécanisme de financement destiné à fournir un appui de courte durée aux collections internationales, mis en place par le secrétariat du Traité international et le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures dans le but de préserver les collections de semences dans les banques de gènes du monde entier[29].

47. Ces accords financent les opérations indispensables pour les collections de RPGAA prioritaires visées à l'article 15 et d'autres banques de gènes internationales d'importance majeure, notamment le Centre mondial d'agroforesterie, le Centre mondial des légumes pour l'Afrique, situé à Arusha, et l'Institut international de recherche sur les cultures des zones tropicales semi-arides. Une description plus détaillée de cette initiative est présentée dans le document IT/GB-11/25/16.2, *Coopération avec le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures*.

Fonds pour le partage des avantages

48. Au cours du dernier exercice biennal, le quatrième cycle du Fonds pour le partage des avantages a été mené à bien. La plupart des projets ont été achevés, toutes les activités restantes devant être complétées d'ici la fin de 2025, date à laquelle une évaluation indépendante sera lancée.

49. Le secrétariat a entrepris un vaste processus destiné à achever la mise au point des arrangements contractuels pour les 28 projets approuvés dans le cadre du cinquième cycle du Fonds, de manière à permettre le lancement des activités dans 44 pays en développement, dans le cadre d'une phase de démarrage dynamique. La phase de démarrage s'est articulée autour d'une approche programmatique mettant fortement l'accent sur le partage des connaissances et des innovations dans le cadre des différents projets. Au moment de la rédaction du présent rapport, 14 projets financés au titre du cinquième cycle du Fonds avaient achevé avec succès leur première année de mise en œuvre.

50. Le secrétariat a amélioré les systèmes de suivi et d'évaluation du Fonds grâce à la mise en œuvre du nouveau cadre de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (SEA). Pour la première fois, un cadre de résultats a été mis en place à l'échelle des programmes et aligné sur les projets du cinquième cycle du Fonds afin de suivre les progrès accomplis et l'impact obtenu à ce niveau. Des conseils et des formations ont été dispensés sur l'élaboration d'une base de référence, le suivi et la communication d'informations, et des séances en ligne ont été organisées régulièrement avec les partenaires du projet.

51. Des efforts considérables ont été déployés tout au long de l'exercice biennal pour améliorer la gestion des connaissances et l'apprentissage dans le cadre des projets du cinquième cycle du Fonds. Le secrétariat a organisé une série de webinaires sur la gestion des connaissances réunissant tous les partenaires

[29] LE TRAITÉ INTERNATIONAL SIGNE DES ACCORDS AVEC DEUX BANQUES DE GÈNES EN AFRIQUE.

du cinquième cycle du Fonds afin de renforcer les liens, la communication et le partage d'informations sur la stratégie de gestion des connaissances et la visibilité de ce cycle. Trois ateliers ont été organisés – au Guatemala, en Ouganda et au Zimbabwe –, au cours desquels les partenaires ont travaillé à la transposition à plus grande échelle des pratiques et modèles efficaces tirés de précédents projets financés par le Fonds. En mai 2025, un laboratoire de connaissances sur l'agrobiodiversité a été organisé à Cuzco (Pérou), sous la forme d'une communauté de pratique régionale mise en place conjointement avec divers partenaires, dont le Centre international de la pomme de terre et l'Institut national d'innovation agraire du Pérou[30]. Des webinaires thématiques ont été organisés dans la région à l'intention des partenaires du Fonds autour du Système multilatéral, du Système mondial d'information et des pratiques de conservation *in situ* et *ex situ*. Y ont participé plus de 140 administrateurs de banque de gènes, spécialistes de la conservation, chercheurs, sélectionneurs, agents de vulgarisation, coordonnateurs de projets et conservateurs.

52. Le secrétariat a mis au point une base de données en ligne pour les produits du Fonds axés sur les connaissances afin de faciliter le partage des connaissances, des données et des bonnes pratiques issues de la mise en œuvre des projets du Fonds. Cet outil a été lancé en 2025 et continue à être alimenté par de nouveaux produits au fur et à mesure de leur élaboration. La base de données en ligne est reliée à la Boîte à outils au moyen de mots clés communs. Elle est hébergée par le portail du Système mondial d'information.

53. En prévision de l'évaluation indépendante du quatrième cycle du Fonds et d'autres évaluations et examens effectués au titre de la Stratégie de financement et du Fonds, le secrétariat a entamé une série de discussions avec le Bureau de l'évaluation de la FAO (OED), notamment en facilitant un échange entre l'OED et le Comité de financement, ce qui a permis d'obtenir des orientations sur les prochaines étapes du processus. Des informations plus détaillées concernant le Fonds au cours de l'exercice biennal 2024-2025 sont disponibles dans le document IT/GB-11/25/10/Inf.1, intitulé *Le Fonds pour le partage des avantages: rapport 2024-2025*.

Application du Traité

54. Le secrétariat a préparé la sixième réunion du Comité d'application, en mars 2025, pour laquelle il a assuré les services d'appui. Il a fourni la documentation nécessaire afin de faciliter les travaux du Comité, en particulier le projet de synthèse et d'analyse des rapports nationaux, et a aidé le Comité à mettre au point le rapport destiné à l'Organe directeur[31].

55. Tout au long de l'exercice biennal, le Secrétaire a envoyé aux parties contractantes des notifications et des lettres, afin de leur rappeler le fonctionnement du mécanisme de communication des rapports nationaux, les délais correspondants et l'assistance disponible. Par ailleurs, le secrétariat a présenté le mécanisme d'application lors des réunions d'autres organes intersessions, tels que le Groupe spécial d'experts techniques sur les droits des agriculteurs, et lors de manifestations tenues par des organisations partenaires, afin de faire connaître les dates limites de soumission des rapports. Suite à cela, les rapports soumis par 97 parties contractantes ont été examinés et analysés au cours de la sixième réunion du Comité d'application.

56. Le secrétariat a également collaboré avec le Centre mondial de surveillance pour la conservation, du Programme des Nations Unies pour l'environnement, à l'élaboration d'une nouvelle version du Système de mise en ligne des observations, conçue sans frais pour le secrétariat, afin de faciliter davantage la communication des rapports nationaux.

57. Le secrétariat s'est inspiré des rapports nationaux pour rédiger des documents dans d'autres domaines d'activité, notamment pour préparer l'évaluation portant sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'article 9 du Traité international.

[30] Le laboratoire de connaissances sur l'agrobiodiversité met en relation les innovateurs régionaux.
[31] Sixième réunion du Comité d'application | Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture | FAO.

Thèmes transversaux

Information de séquençage numérique/Données de séquençage génétique

58. L'examen continu des incidences de l'information de séquençage numérique/des données de séquençage génétique concernant les ressources génétiques sur les objectifs du Traité international est un thème du Programme de travail pluriannuel qui porte à la fois sur les principaux éléments du Traité international (le Système multilatéral, les droits des agriculteurs et le Système mondial d'information) et les relations qui existent avec les objectifs et les cibles du Cadre mondial de la biodiversité en matière d'accès et de partage des avantages, avec des implications importantes pour la Stratégie de financement.

59. Conformément à la demande formulée par l'Organe directeur, le secrétariat a préparé des documents à l'intention de tous les comités/groupes d'experts intersessions, dans lesquels il rend compte et analyse, selon qu'il convient et en fonction des mandats des comités/groupes d'experts, les faits nouveaux survenus dans les instances internationales, notamment lors de la 16e réunion de la Conférence des parties à la CDB. Une synthèse de ces faits nouveaux et des considérations exprimées par les comités est présentée à la 11e session de l'Organe directeur, dans le document portant la cote IT/GB-11/25/17.2.

Renforcement des capacités

60. Tout au long de l'exercice biennal en cours, le secrétariat a participé à plusieurs séminaires et ateliers de renforcement des capacités aux niveaux national et régional, ou contribué à leur organisation. Ces manifestations ont permis de faire mieux connaître le Traité international, son application et sa contribution à la transformation agricole aux fins d'une production durable et de la sécurité alimentaire, en particulier dans le contexte du changement climatique.

61. Par exemple, en novembre 2024, le secrétariat a été invité à un atelier national en Uruguay, portant sur le renforcement des capacités de mise en œuvre du Système multilatéral[32]. Le secrétariat a également participé à un atelier au Zimbabwe, axé sur la mise en place de réglementations relatives aux semences qui favorisent les systèmes semenciers locaux et gérés par les agriculteurs à travers le partage de l'expérience entre l'Afrique et l'Europe[33]. En mai 2025, le secrétariat a participé à un atelier régional portant sur la conservation des RPGAA au sein de la Communauté des Caraïbes. L'atelier visait à établir un cadre de collaboration pour la conservation et l'utilisation durable des RPGAA dans les pays de la CARICOM, pour lequel le Traité international est appelé à jouer un rôle essentiel.

62. D'autres activités de renforcement des capacités, notamment un atelier de formation sous-régional en Thaïlande sur les politiques et les lois relatives aux RPGAA, ont été menées par le secrétariat dans le cadre du projet BOLD, afin de renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le monde entier en soutenant la conservation et l'utilisation de la diversité des cultures. Le secrétariat travaille également à la préparation d'un atelier regroupant plusieurs pays d'Asie centrale et des Balkans, prévu pour septembre/octobre 2025, en Turquie. L'objectif de cet atelier est de renforcer les capacités des pays non parties contractantes d'Asie centrale et des Balkans en ce qui concerne les principales dispositions et les mécanismes fonctionnels du Traité international, en ciblant à la fois les participants des parties contractantes et les participants de pays non parties contractantes. Les autres activités et manifestations consacrées au renforcement des capacités auxquelles le secrétariat a participé sont présentées dans le document IT/GB-11/25/16.4, *Rapport sur la coopération avec d'autres organisations et organes internationaux*.

Examen du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

63. Conformément à la demande formulée par l'Organe directeur à sa 10e session, le secrétariat a collaboré avec la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA), la Division de la production végétale et de la protection des plantes de la FAO et d'autres partenaires locaux et

[32] Atelier consacré au renforcement des capacités en Uruguay sur l'accès aux données internationales et aux ressources phytogénétiques.
[33] RENFORCER LES SYSTÈMES SEMENCIERS AFRICAINS.

régionaux afin d'organiser une série de consultations régionales sur la révision et l'examen du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture[34].

64. Les points focaux de la Commission et du Traité international ont été invités à travailler ensemble pour réaliser cet examen important, cerner les lacunes et les besoins, définir les priorités et élaborer certaines des principales orientations stratégiques. Les examens ont été étudiés à la lumière des conclusions du *Troisième Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*.

65. Dans le cadre de cette collaboration, le Secrétaire a publié une notification en août 2024 invitant les parties contractantes à fournir des observations et avis complémentaires aux fins de la rédaction du *Troisième Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* dans le cadre du processus de travail de la Commission[35].

Stratégie et plan d'action pour le renforcement des capacités

66. Par sa résolution 10/2023, l'Organe directeur a demandé au Secrétaire de mettre au point, sous la direction du Bureau, le projet de Stratégie de renforcement des capacités et d'élaborer le projet de Plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie.

67. Le Secrétaire a d'abord élaboré un projet de Stratégie révisé destiné à être examiné par le Bureau. Suite à des consultations entre ses membres, le Bureau a approuvé le projet de Stratégie révisé qui sera présenté lors de la 11e session de l'Organe directeur.

68. Après avoir obtenu l'accord du Bureau concernant le projet de Stratégie, le Secrétaire a élaboré un projet de Plan d'action, en tenant compte des observations et des avis reçus de la part des parties contractantes et d'autres parties prenantes. Le projet de Plan d'action a été examiné et approuvé par le Bureau en vue de sa présentation à l'Organe directeur, à sa 11e session.

Communication

69. En 2024, à l'occasion du 20e anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité international, le secrétariat a préparé des supports de communication et publié des messages[36].

70. Parmi les faits marquants des activités menées en matière de communication dans le cadre de l'exercice biennal en cours, il convient de mentionner les manifestations organisées en marge du Forum mondial de l'alimentation, en octobre 2024, axées sur les cultures traditionnelles à potentialité nouvelle à valoriser. Ces manifestations ont été présentées par l'équipe des jeunes du secrétariat et ont porté sur la manière dont les cultures à potentialité nouvelle, souvent négligées dans les systèmes agricoles mondiaux, pouvaient apporter des solutions durables pour les systèmes alimentaires de demain, en particulier dans le contexte du changement climatique[37].

71. Au cours de l'exercice biennal, le secrétariat a également travaillé à la mise en place d'un nouveau système de gestion de contenu pour le site web du Traité, afin de permettre un accès plus dynamique et plus facile aux informations qu'il contient.

72. La participation aux réseaux sociaux du Traité international a connu une croissance constante sur chacune des plateformes. En juin 2025, le secrétariat avait publié plus de 300 messages sur X (anciennement Twitter) et sur Facebook, donnant lieu à plus de 66 000 impressions, soit une augmentation notable à la fois

[34] LES POINTS FOCAUX NATIONAUX AU TRAITÉ INTERNATIONAL DISCUTENT DU PLAN D'ACTION MONDIAL.
La région du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord examine le Deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques.
Les participants à la Consultation pour l'Asie et le Pacifique se penchent sur les priorités régionales en matière de ressources phytogénétiques.
[35] NCP GB11-006 – Troisième Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde.
[36] Anniversaire du Traité international.
[37] Le Traité international met l'accent sur les espèces cultivées à potentiel.

de la couverture et de la participation. Les messages ayant obtenu la plus grande audience portaient sur des sujets tels que la biodiversité, la Chambre forte semencière mondiale de Svalbard, les espèces cultivées délaissées en Afrique et les journées internationales. LinkedIn reste la plateforme la plus performante du Traité international, notamment en termes de public, puisqu'il y a plus de 9 000 abonnés. Facebook est moins utilisée dans les pays du Nord, mais demeure une plateforme de communication essentielle dans certaines régions, en particulier en Afrique. Le secrétariat a également ajouté une nouvelle plateforme, BlueSky, à ses canaux de communication sur les réseaux sociaux[38].

73. En étroite collaboration avec les gouvernements hôtes du Pérou et de la Suisse, le secrétariat a élaboré le Plan de communication pour la 11e session de l'Organe directeur et a activement mis en œuvre diverses activités, telles que la création d'une identité visuelle et de produits pertinents, ainsi que la conduite d'une campagne sur les réseaux sociaux. Dans le cadre de l'initiative «Road to Lima», le secrétariat a promu les activités du Traité international en organisant des célébrations et des commémorations internationales ciblées, telles que la Journée internationale de la biodiversité[39] et la Journée internationale de la pomme de terre[40]. Des renseignements complémentaires sont disponibles dans le document IT/GB-11/25/6/Inf.1 – *Report on the Implementation of the Communication Strategy of the International Treaty* (Rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie de communication du Traité international).

III. OBSERVATIONS GÉNÉRALES

74. Les activités menées dans le cadre du Traité international et leur contribution à la résolution des défis mondiaux critiques liés à la sécurité alimentaire et à l'agriculture durable sont de plus en plus reconnus dans les forums internationaux. Les partenariats se sont donc multipliés au cours du présent exercice biennal, ce qui s'est traduit par une augmentation de l'aide apportée.

75. Comme cela a été le cas par le passé, une grande partie des activités susmentionnées, y compris les processus intergouvernementaux d'élaboration de politiques, ont pu se concrétiser et être menées à bien grâce aux ressources financières extrabudgétaires fournies par quelques donateurs. Dans la mesure où l'allocation financière prévue au titre du budget administratif de base 2024-2025 était insuffisante, ces fonds extrabudgétaires ont permis de disposer de ressources essentielles à la mise en œuvre intégrale du programme de travail pour 2024-2025 et à l'obtention des résultats escomptés.

76. Le financement extrabudgétaire est de plus en plus nécessaire pour permettre à l'Organe directeur d'atteindre les résultats escomptés dans le cadre de son programme de travail approuvé par l'ensemble des membres et de poursuivre la mise en œuvre du Traité international. Dans ce contexte, la question cruciale reste de savoir comment obtenir les ressources financières nécessaires à l'exécution du Programme de travail et atteindre tous les résultats escomptés afin de permettre la mise en œuvre intégrale et effective du Traité international à l'avenir.

IV. INDICATIONS QUE L'ORGANE DIRECTEUR EST INVITÉ À DONNER

77. L'Organe directeur est invité, entre autres, à:

- remercier les donateurs qui ont versé des contributions financières extrabudgétaires au Fonds spécial à des fins convenues et au Fonds spécial à l'appui de la participation des pays en développement qui sont parties contractantes, pour les besoins de l'exécution du programme de travail et de la concrétisation des résultats attendus;
- communiquer tous les avis et recommandations supplémentaires qu'il jugera utiles pour améliorer la programmation à l'avenir ainsi que l'exécution du programme de travail.

[38] La page LinkedIn du Traité international compte 9 416 connections, X 5 548 abonnés et Facebook 1 400 amis.
[39] Journée internationale de la biodiversité 2025.
[40] Le Traité international célèbre la Journée internationale de la pomme de terre au Parc de la pomme de terre
La pomme de terre: du Pérou au reste du monde – Un pilier de la sécurité alimentaire mondiale (en anglais).